Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cession de parts sociales-intervenants à l'acte

Par Visiteur

Monsieur X est associé unique d'unecS.A.R.L..
Il entend céder une partie de ses parts sociales à monsieur Z et à monsieur Y.
L'associé unique pouvant céder librement ses parts, un seul acte peut-il constater la cession aux deux nouveaux associés en même temps, ou faut-il considérer qu'il convient de procéder à une première cession puis d'appliquer la procédure d'agrément statutaire pour la seconde?
en vous remerciant!

Par Visiteur

Bonjour.

Si les deux ventes sont constatées dans un acte unique, je dirais qu'il n'y a pas de soucis en matière d'agrément. L'essentiel étant que les deux futurs associés soient au courant de la situation. Dans le cas contraire, possible nullité.